

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE

APPEL D'OFFRE NATIONAL OUVERT AVEC EXIGENCE DE CAPACITES MINIMALES

N° 06/2026

Le Directeur de l'Agence de Wilaya de Gestion et de Régulation foncière urbaine de Biskra, informe l'ensemble des soumissionnaires ayant participé à l'avis d'appel d'offre national ouvert avec exigence de capacités minimales N° 06/2026 pour : la REALISATION DE L'AMENAGEMENT EXTERIEURE PROJET 61+40 LOGEMENTS PROMOTIONNELS COLLECTIFS NOUVEAU POLE URBAIN ZHUN OUEST BISKRA. (LOT TROTTOIRE ET DALLAGE PERIPHERIQUE)

Publié aux quotidiens nationaux " An-Nasr " le 16/08/2026 et Ainsi que B.O.M.O.P et les journaux électroniques agréés.

Qu'après l'évaluation des offres les travaux sont attribués provisoirement comme suit :

Désignation des travaux	ETP	NIF	NOTE de l'offre TECH	Montant de l'offre en TTC après correction (DA)	Délais de réalisation	Critère d'évaluation
la REALISATION DE L'AMENAGEMENT EXTERIEURE PROJET 61+40 LOGEMENTS PROMOTIONNELS COLLECTIFS NOUVEAU POLE URBAIN ZHUN OUEST BISKRA. (LOT TROTTOIRE ET DALLAGE PERIPHERIQUE)	LAHOUEL LAZHER	18107010434 0104	75.66	13 049 237.48	02 mois	Moins disant pré-qualifiée TECH

Les soumissionnaires intéressés de prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de leurs offres sont invités de se rapprocher de nos services ; au plus tard trois(03) jours à compter du premier jour de la publication du présent avis.

Les soumissionnaires peuvent introduire leurs recours auprès de la commission des marchés dans un délai de dix (10) jours à partir de la première publication du présent avis d'attribution provisoire du marché dans la presse quotidienne nationale ou B.O.M.O.P ou les journaux électronique agréés si le dixième jour coïncide avec un jour Ferié ou un jour de repos légal ,la date limite pour introduire un recours est prorogée au jour de travail suivant , conformément de l'article 82 du décret présidentiel N°15/247 du 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public.